



Les données statistiques du SSM Justice sur le champ pénal

**CNIS – COMMISSION SERVICES PUBLICS ET SERVICES
AUX PUBLICS**

VERS UNE OUVERTURE DES DONNÉES PÉNALES ?

C. Chambaz – 3 octobre 2019

Retrouvez-nous sur
justice.gouv.fr



La source historique :

Le fichier statistique du casier judiciaire national

Une source ancienne, à caractère hautement confidentiel, permettant le suivi des personnes à travers leurs condamnations pénales :

- Les données de condamnations exploitées par l'Insee entre 1952 et 1979 puis par le service statistique du ministère de la Justice
 - 1984 : centralisation des casiers judiciaires des tribunaux et prise en charge automatisée par le Casier judiciaire national
 - Millésimes disponibles : 1994 à 2017 (2018 provisoire en cours de constitution)
- Les données du « casier » : compositions pénales et condamnations pénales prononcées par les autorités judiciaires à l'encontre des personnes physiques et morales, et enregistrées par le service du casier judiciaire national.
 - infractions sanctionnées par les juridictions pour crimes, délits et contraventions de 5e classe, procédures de jugement, nature et quantum des peines prononcées, profil socio-démographique des condamnés
 - Données provisoires à l'automne N+1, et définitives à l'automne N+2
 - Une possibilité de suivre les personnes → estimation de la récidive légale et de la réitération

Les publications du SSM fondées sur cette source :

- Tableaux annuels sur les condamnations
- Références statistiques justice
- Infostat Justice

Des travaux de chercheurs accueillis dans nos murs

Les « nouvelles » sources (1/2) :

L'exploitation statistique des bases de gestion

Un accès récent aux données des applications de gestion de la filière pénale :

- Cassiopée : le bureau d'ordre des parquets, déployé depuis 2008. Données « fiables » depuis 2012-2013
 - données provisoires du trimestre T disponibles en M+4 ; données définitives de l'année N-2 en avril N
 - Suivi des affaires et des auteurs dans les TGI. Permet l'analyse des différentes réponses pénales par auteur, de l'orientation jusqu'à la décision prise par les tribunaux correctionnels
- APPI : le suivi de l'application des peines, de la probation et de l'insertion. Données exploitées depuis 2016, Première publication régulière SDSE : juillet 2019
- Genesis : le suivi des personnes écrouées. Données accessibles depuis février 2018, travaux de construction du fichier statistique en cours, pour reprise de la publication des statistiques sur le milieu fermé
- Caractéristique commune : des bases « vivantes »

Les publications du SSM fondées sur ces sources :

- Références statistiques justice
- Infostat Justice
- Indicateurs trimestriels pénaux (Cassiopée, depuis 2015 sur données depuis)
- Statistiques trimestrielles de milieu ouvert (APPI, depuis juillet 2019 sur données depuis 2016)

Aucun accès chercheur à ce jour – Mise à disposition de cubes

Les « nouvelles » sources (2/2):

Le panel des jeunes suivis en justice

Un ancêtre : le panel des mineurs

- mieux connaître les jeunes délinquants et en danger, définir leur environnement familial, analyser l'impact des décisions prises en assistance éducative et au pénal
- Association de données civiles et pénales sur un échantillon au 1/24^{ème}
- En production entre 2005 et 2008 ; interrompu avec la généralisation du passage à Cassiopée, qui entre 2008 et 2012 en a progressivement tari l'alimentation sur le volet pénal.
- Des publications sur la désistance des mineurs, des notes exploratoires sur la corrélation entre mineurs en danger et mineurs délinquants

Une forte attente de relance de cet outil, pour l'évaluation des politiques publiques

La refonte du panel des mineurs, étendu aux jeunes majeurs:

- Rendue possible par la loi de programmation 2018-2020 et de réforme pour la justice (art. 85) qui modifie la nature des données de Cassiopée dont la SDSE peut être destinataire
- Extension du champ du fichier statistique

Les sources complémentaires :

Les « enquêtes décisions »

La finalité : disposer d'informations détaillées présentes dans les jugements mais non disponibles dans les logiciels de gestion

- les infractions commises en raison de l'origine, de la nationalité, de la religion ou de la race réelle ou supposée des victimes (2016-2017)
- La motivation des peines (2018-2019)

Mise en forme dans une grille de saisie des données de jugements collectés auprès des juridictions.

Une méthode également utilisée par les chercheurs, en lien direct avec les juridictions :

- Un accès autorisé par les chefs de juridiction
- Des traitements qui peuvent conduire à la construction de fichiers structurés de même nature que ceux de la SDSE

Merci de votre attention